

Lutte contre la criminalité: conclusion de la Convention des Nations Unies contre la corruption d'octobre 2003

2006/0023(CNS) - 23/10/2006

La commission a adopté le rapport de Giusto CATANIA (GUE/NGL, IT) approuvant la proposition de décision concernant la conclusion, au nom de la CE, de la Convention des Nations unies contre la corruption. Les députés ont déposé un amendement dans le cadre de la procédure de consultation, introduisant un nouveau considérant qui stipule que «Il est de la plus haute importance que tous les États membres qui ne l'ont pas encore fait signent et ratifient sans plus tarder la convention».